

Annexe 6
Fiche de poste : Chef de pôle de contrôle interne financier
[publiée en mai 2014]

Missions et activités principales :

Au regard des enjeux de certification des comptes de l'État, mais également, et surtout, de la qualité du pilotage et des processus financiers, le déploiement du contrôle interne budgétaire et comptable, défini de manière générique sous le vocable « financier » (CIF) constitue une priorité au service de la maîtrise des risques financiers du ministère de la Culture et de la Communication (MCC).

Sous l'autorité du chef du service des affaires financières et générales, agissant en la matière pour le compte du secrétaire général, responsable de la fonction financière ministérielle (RFFIM) et dans le cadre des instances de gouvernance financière ministérielle, le pôle de contrôle interne financier (CIF) a la charge de :

- l'animation, la coordination et le pilotage du contrôle interne comptable (CIC) et budgétaire (CIB) sur l'ensemble du périmètre ministériel (administration centrale, services déconcentrés, opérateurs) ;
- le suivi de la qualité des processus financiers.

Dans ce cadre, les principales missions du chef de pôle sont :

La conception et le pilotage de la politique ministérielle de contrôle interne financier (trajectoire, outils, échéances), conformément aux prescriptions de la Direction du budget et de la Direction générale des finances publiques : actualisation et suivi de la cartographie des processus, de la cartographie des risques et du plan d'action ministériel, conception et mise en œuvre de plans de contrôle, identification et pilotage de chantiers d'approfondissement de la démarche ;

L'animation du dispositif auprès des services centraux et déconcentrés et des opérateurs sous tutelle du MCC : animation du réseau des référents et de groupes de travail thématiques, organisation du partage d'expérience et diffusion de méthodologies ministérielles ou de bonnes pratiques, conduite d'actions de sensibilisation et de soutien méthodologique, intervention lors de séminaires ou de journées d'étude, etc. ;

Le développement et la contribution au dispositif de pilotage de la qualité financière, à travers notamment la production et l'analyse du tableau de bord de la qualité financière ;

L'animation du dialogue contradictoire avec la Cour des comptes pour la certification des comptes ministériels dans le cadre de la note d'évaluation du contrôle interne comptable (NEC) ;

En tant que référent technique ministériel pour le CIC et le CIB, la représentation du ministère auprès de la Direction du budget et de la Direction générale des finances publiques.

En charge de fonctions transverses à forte valeur ajoutée, le chef de pôle est placé sous l'autorité directe du chef du service des affaires financières et générales et est membre de la réunion hebdomadaire du service des affaires financières et générales (SAFIG).

Il est assisté pour la réalisation de ces missions par un adjoint de catégorie A.

Il travaille en étroite collaboration avec les bureaux techniques responsables de la chaîne financière au sein du SAFIG (Bureau du budget et de la synthèse, Bureau de la qualité comptable, Mission de modernisation de l'information financière) et avec le Service du contrôle budgétaire et comptable ministériel.

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise – expert)

Compétences techniques :

Expert des concepts et méthodes de contrôle interne
Solides connaissances budgétaires et comptables
Maîtrise des enjeux de modernisation de la fonction financière de l'État
Maîtrise des outils bureautiques (Microsoft Office et OpenOffice)
Pratique des applicatifs budgétaires et comptables (Chorus)

Savoir-faire

Conduire le changement
Aider à la décision
Rédiger (notes administratives, analyses financières...)

Animer des réseaux
Capitaliser et diffuser l'information

Savoir-être (compétences comportementales)

Sens de l'organisation, méthode et rigueur

Autonomie et force de propositions

Bonne capacité de dialogue, sens de la diplomatie et de la pédagogie

Capacité d'animation et de conduite du changement

Environnement professionnel :

Liaisons hiérarchiques :

La mission est rattachée au sous-directeur des affaires financières et générales sous l'autorité du chef de service.

Liaisons fonctionnelles :

- en interne : multiples interlocuteurs au sein du secrétariat général, des directions générales (responsables de programme et leurs secrétaires généraux, responsables financiers), de l'inspection générale des affaires culturelles (mission d'audit).

- en externe : opérateurs sous tutelle, Cour des Comptes.

Annexe 6
Fiche de poste : Chef de pôle de contrôle interne financier
[publiée en mai 2014]

Missions et activités principales :

Au regard des enjeux de certification des comptes de l'État, mais également, et surtout, de la qualité du pilotage et des processus financiers, le déploiement du contrôle interne budgétaire et comptable, défini de manière générique sous le vocable « financier » (CIF) constitue une priorité au service de la maîtrise des risques financiers du ministère de la Culture et de la Communication (MCC).

Sous l'autorité du chef du service des affaires financières et générales, agissant en la matière pour le compte du secrétaire général, responsable de la fonction financière ministérielle (RFFIM) et dans le cadre des instances de gouvernance financière ministérielle, le pôle de contrôle interne financier (CIF) a la charge de :

- l'animation, la coordination et le pilotage du contrôle interne comptable (CIC) et budgétaire (CIB) sur l'ensemble du périmètre ministériel (administration centrale, services déconcentrés, opérateurs) ;
- le suivi de la qualité des processus financiers.

Dans ce cadre, les principales missions du chef de pôle sont :

La conception et le pilotage de la politique ministérielle de contrôle interne financier (trajectoire, outils, échéances), conformément aux prescriptions de la Direction du budget et de la Direction générale des finances publiques : actualisation et suivi de la cartographie des processus, de la cartographie des risques et du plan d'action ministériel, conception et mise en œuvre de plans de contrôle, identification et pilotage de chantiers d'approfondissement de la démarche ;

L'animation du dispositif auprès des services centraux et déconcentrés et des opérateurs sous tutelle du MCC : animation du réseau des référents et de groupes de travail thématiques, organisation du partage d'expérience et diffusion de méthodologies ministérielles ou de bonnes pratiques, conduite d'actions de sensibilisation et de soutien méthodologique, intervention lors de séminaires ou de journées d'étude, etc. ;

Le développement et la contribution au dispositif de pilotage de la qualité financière, à travers notamment la production et l'analyse du tableau de bord de la qualité financière ;

L'animation du dialogue contradictoire avec la Cour des comptes pour la certification des comptes ministériels dans le cadre de la note d'évaluation du contrôle interne comptable (NEC) ;

En tant que référent technique ministériel pour le CIC et le CIB, la représentation du ministère auprès de la Direction du budget et de la Direction générale des finances publiques.

En charge de fonctions transverses à forte valeur ajoutée, le chef de pôle est placé sous l'autorité directe du chef du service des affaires financières et générales et est membre de la réunion hebdomadaire du service des affaires financières et générales (SAFIG).

Il est assisté pour la réalisation de ces missions par un adjoint de catégorie A.

Il travaille en étroite collaboration avec les bureaux techniques responsables de la chaîne financière au sein du SAFIG (Bureau du budget et de la synthèse, Bureau de la qualité comptable, Mission de modernisation de l'information financière) et avec le Service du contrôle budgétaire et comptable ministériel.

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise – expert)

Compétences techniques :

Expert des concepts et méthodes de contrôle interne
Solides connaissances budgétaires et comptables
Maîtrise des enjeux de modernisation de la fonction financière de l'État
Maîtrise des outils bureautiques (Microsoft Office et OpenOffice)
Pratique des applicatifs budgétaires et comptables (Chorus)

Savoir-faire

Conduire le changement
Aider à la décision
Rédiger (notes administratives, analyses financières...)

Animer des réseaux
Capitaliser et diffuser l'information

Savoir-être (compétences comportementales)

Sens de l'organisation, méthode et rigueur

Autonomie et force de propositions

Bonne capacité de dialogue, sens de la diplomatie et de la pédagogie

Capacité d'animation et de conduite du changement

Environnement professionnel :

Liaisons hiérarchiques :

La mission est rattachée au sous-directeur des affaires financières et générales sous l'autorité du chef de service.

Liaisons fonctionnelles :

- en interne : multiples interlocuteurs au sein du secrétariat général, des directions générales (responsables de programme et leurs secrétaires généraux, responsables financiers), de l'inspection générale des affaires culturelles (mission d'audit).

- en externe : opérateurs sous tutelle, Cour des Comptes.

Annexe 6
Fiche de poste : Chef de pôle de contrôle interne financier
[publiée en mai 2014]

Missions et activités principales :

Au regard des enjeux de certification des comptes de l'État, mais également, et surtout, de la qualité du pilotage et des processus financiers, le déploiement du contrôle interne budgétaire et comptable, défini de manière générique sous le vocable « financier » (CIF) constitue une priorité au service de la maîtrise des risques financiers du ministère de la Culture et de la Communication (MCC).

Sous l'autorité du chef du service des affaires financières et générales, agissant en la matière pour le compte du secrétaire général, responsable de la fonction financière ministérielle (RFFIM) et dans le cadre des instances de gouvernance financière ministérielle, le pôle de contrôle interne financier (CIF) a la charge de :

- l'animation, la coordination et le pilotage du contrôle interne comptable (CIC) et budgétaire (CIB) sur l'ensemble du périmètre ministériel (administration centrale, services déconcentrés, opérateurs) ;
- le suivi de la qualité des processus financiers.

Dans ce cadre, les principales missions du chef de pôle sont :

La conception et le pilotage de la politique ministérielle de contrôle interne financier (trajectoire, outils, échéances), conformément aux prescriptions de la Direction du budget et de la Direction générale des finances publiques : actualisation et suivi de la cartographie des processus, de la cartographie des risques et du plan d'action ministériel, conception et mise en œuvre de plans de contrôle, identification et pilotage de chantiers d'approfondissement de la démarche ;

L'animation du dispositif auprès des services centraux et déconcentrés et des opérateurs sous tutelle du MCC : animation du réseau des référents et de groupes de travail thématiques, organisation du partage d'expérience et diffusion de méthodologies ministérielles ou de bonnes pratiques, conduite d'actions de sensibilisation et de soutien méthodologique, intervention lors de séminaires ou de journées d'étude, etc. ;

Le développement et la contribution au dispositif de pilotage de la qualité financière, à travers notamment la production et l'analyse du tableau de bord de la qualité financière ;

L'animation du dialogue contradictoire avec la Cour des comptes pour la certification des comptes ministériels dans le cadre de la note d'évaluation du contrôle interne comptable (NEC) ;

En tant que référent technique ministériel pour le CIC et le CIB, la représentation du ministère auprès de la Direction du budget et de la Direction générale des finances publiques.

En charge de fonctions transverses à forte valeur ajoutée, le chef de pôle est placé sous l'autorité directe du chef du service des affaires financières et générales et est membre de la réunion hebdomadaire du service des affaires financières et générales (SAFIG).

Il est assisté pour la réalisation de ces missions par un adjoint de catégorie A.

Il travaille en étroite collaboration avec les bureaux techniques responsables de la chaîne financière au sein du SAFIG (Bureau du budget et de la synthèse, Bureau de la qualité comptable, Mission de modernisation de l'information financière) et avec le Service du contrôle budgétaire et comptable ministériel.

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise – expert)

Compétences techniques :

Expert des concepts et méthodes de contrôle interne
Solides connaissances budgétaires et comptables
Maîtrise des enjeux de modernisation de la fonction financière de l'État
Maîtrise des outils bureautiques (Microsoft Office et OpenOffice)
Pratique des applicatifs budgétaires et comptables (Chorus)

Savoir-faire

Conduire le changement
Aider à la décision
Rédiger (notes administratives, analyses financières...)

Animer des réseaux
Capitaliser et diffuser l'information

Savoir-être (compétences comportementales)

Sens de l'organisation, méthode et rigueur
Autonomie et force de propositions
Bonne capacité de dialogue, sens de la diplomatie et de la pédagogie
Capacité d'animation et de conduite du changement

Environnement professionnel :

Liaisons hiérarchiques :

La mission est rattachée au sous-directeur des affaires financières et générales sous l'autorité du chef de service.

Liaisons fonctionnelles :

- en interne : multiples interlocuteurs au sein du secrétariat général, des directions générales (responsables de programme et leurs secrétaires généraux, responsables financiers), de l'inspection générale des affaires culturelles (mission d'audit).
- en externe : opérateurs sous tutelle, Cour des Comptes.